

Le 17/03/2020, A Saint-Jean d'Illac

INFORMATION RELATIVE A LA CONTINUITE DE SERVICE DE CAP INGELEC

Madame, Monsieur, chère Cliente, cher Client, Cher Prestataire,

Conformément aux dernières annonces gouvernementales et à la dernière allocution du Président de la République en date du 16 mars 2020 liée à l'épidémie de coronavirus (COVID-19) qui touche désormais notre pays et en prévision de son évolution, la Direction de CAP INGELEC a décidé de prendre des mesures, dans l'objectif de protéger ses collaborateurs, ses clients et ses prestataires pour préserver l'activité de nos entreprises et garantir une continuité de service durant cette période.

Les termes choisis par le Président sont majeurs et exceptionnels : « *Nous sommes en guerre* », « *Nous devons limiter les contacts physiques* », le confinement à domicile pour une période initiale de 15 jours est le mot d'ordre affirmé par le Ministre de l'Intérieur et par les circulaires à venir.

Nous ne devons prendre aucun risque de contamination : en notre qualité de Sachant et de Conseil dans la construction d'ouvrages complexes, nous vous indiquons que les mesures sanitaires et de distanciation sur chantier sont impossibles à garantir, et ce malgré la présence d'un coordonnateur SPS, ou de conducteurs de travaux.

C'est ainsi et pour la sécurité de tous, que **nous tenons à vous informer de l'arrêt de nos interventions sur chantier au profit de l'usage exclusif du télétravail et des visio-conférences avec vos interlocuteurs respectifs. Cette décision est effective à partir du mardi 17 mars 12h00** et pour une période qui reste à convenir en fonction de l'évolution des mesures sanitaires en vigueur.

Vos interlocuteurs principaux restent disponibles pour répondre à vos questions et préparer ensemble le retour des équipes sur chantier. Cette mesure de continuation d'activité devra permettre de réduire le risque de rupture d'activité auquel CAP INGELEC pourrait avoir à faire face durant cette période épidémique.

Tout comme vous, nous espérons un retour à la normale très rapidement et nous comptons sur votre sens du devoir pour mettre en œuvre également de votre côté les **mesures nécessaires pour préserver la santé et la sécurité de tous.**

CAP INGELEC reste une société « Engagée » auprès de ses clients, ses prestataires, mais également auprès de ses salariés, la Direction de CAP INGELEC doit rester à leur écoute et préserver leur santé comme le bon sens et le Code du travail le prévoit.

Cet épisode de Force Majeure doit nous permettre de préparer dans les **meilleures conditions notre retour sur le terrain avec un effectif en bonne santé et déterminé à la réussite de vos projets.**

Vous remerciant pour la confiance que vous nous accordez, nous vous prions de recevoir l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président, Jean-Paul CALES

